

**PLAN LOCAL d'URBANISME**  
Approuvé

**Niedermorschwihr**



**3.2 Plan de zonage 1/2000**

Approuvé par délibération du Conseil  
Municipal du 18 septembre 2018

Le Maire



2018



**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N° de l'opération	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une zone sécurisée de ramassage scolaire	Commune
2	Elargissement chemin de Turckheim	Commune
3	Cheminement, sentier, escalier près de la Croix d'Or (Trois épis)	SIVOM/ commune

**LIMITES**

	limite communale
	limite de zone ou de secteur
	alignement obligatoire
	murs : éléments patrimoniaux à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme

**EMPLACEMENTS RESERVES**

	numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
	haie paysagère à réaliser au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
	éléments de trame verte à protéger au titre de l'art. L. 151-23 du code de l'urbanisme

**PLANTATIONS ET ESPACES BOISES**

	espaces boisés classés
	ancienne décharge

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

